



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GESTION D'UNE POLLUTION ATMOSPHERIQUE		MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET MESURES DE LUTTE CONTRE LES PICS DE POLLUTION ATMOSPHERIQUES	
MESSAGE RELATIF AU NIVEAU D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATIONS			
Date : 17/06/2022		Heure : 17H00	
DESTINATAIRES		EXPEDITEUR	
<u>pour action</u> DD SIS DD-ARS SAMU DDSP Gendarmerie DMD CRS IA DDT DDCS Conseil général Union Maires 259 communes Sous-préfets Préf 78 : Perm Cabinet Presse et Com	<u>pour information</u> MININT : COGIC PP : COZ PRIF	CABINET SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET PROTECTION CIVILE Préfecture des Yvelines 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES	
		Téléphone : 01 39 49 78 00 (standard) E-mail : defense-protection-civile@yvelines.gouv.fr	

Objet : Mise en œuvre des actions et mesures de lutte contre les pics de pollution atmosphériques

Référence : Arrêté inter préfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France.

Pièces jointes :

Décision du préfet de Police 2022-188 du 17/06/2022 relative à la mise en œuvre des mesures d'urgence prises en application de l'arrêté cité en référence
Recommandations comportementales et sanitaires

Selon les prévisions d'Airparif, un épisode de pollution persistant à l'OZONE est susceptible de se produire en Ile de France le **samedi 18 juin 2022** avec un maximum compris entre 180 µg/m³ et 210 µg/m³.

Par conséquent et afin de limiter l'émission du polluant dans l'atmosphère les mesures d'urgence mentionnées en pièce jointe ont été décidées.